



Comité Directeur du DISTRICT du CHER de FOOTBALL Réunion du 12 juin 2018



Le Comité de Direction s'est réuni le lundi 12 juin 2018 à 18 h 30 au siège du District du Cher, sous la présidence de Monsieur Antonio TEIXEIRA.

Présents (es): Mmes BOLARD Amélie et FONTAINE Séverine,
Mrs BELHADJ Alain - CLOUVET Jean-Claude - DENIZOT Philippe - GARCIA Salvador
(Représentant UNAF) - GUERIN Patrick - HERRERO Paul - JACQUET Yves - RICHARD Joël
(Représentant des Éducateurs) - ROSSIGNOL Eric - TERMINET Marc et TERMINET Patrick.

Assiste : Mr CAINER Emmanuel (C DFA),

Excusés (és) : Mrs Dr BONNEAU Pierre - CARVALHO François - COUREAU Michel et DEMAY Francis (Président de la CDA).



1- Approbation d'un Procès-verbal

- Adoption du Procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 09 avril 2018.
⇒ **Aucune remarque n'étant formulée sur son contenu, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

2 - Informations et Communications du Président

- Courriers du Conseil Départemental du Cher en date des 24 mai et 04 juin derniers nous informant des prochains virements de 6 411,11 € et de 6 030,88 € suite à la remise de coupons d'aide à la licence envoyés par 43 clubs au titre de la saison 2017-2018.

- Courrier de la Mairie de SAINT-AMAND MONTROND nous informant de la mise à disposition de Monsieur Didier COUILLARD dans le cadre du Rassemblement Départemental des Sections Sportives le mercredi 06 juin dernier.

- Pris note du courriel de Monsieur Ludovic PILLEYRE, parent de l'école de foot du Bourges 18, concernant la non reconduction de Monsieur Rachid El Atalati dans l'encadrement du club à l'issue de cette saison => **Le Président Antonio TEIXEIRA précise qu'une réponse a été apportée à Mr EL Atalati en date du 12 juin 2018 suite à son courriel et réaffirme que le District du Cher a pour position constante de ne jamais intervenir dans le fonctionnement interne des clubs affiliés, en ce sens que ces clubs sont des Associations Loi 1901 qui s'administrent elles-mêmes par leurs propres instances (Conseil d'Administration, Bureau, Président) et que ce sujet est un problème « CLUB ».**

2-1 Informations de la LFA/FFF :

Pour faire suite à l'Assemblée Fédérale qui s'est déroulée le 02 juin dernier à Strasbourg, voici les principales modifications réglementaires adoptées :

I. STATUTS DE LA F.F.F.

REPARTITION DES COMPETENCES ASSEMBLEE FEDERALE / COMITE EXECUTIF

- Art. 11 et 18 : Délégation au Comité Exécutif pour voter certains règlements dont l'approbation était auparavant du ressort de l'Assemblée Fédérale (Dopage, Médical, Ethique, Joueur Fédéral...).

II. REGLEMENTS GENERAUX DE LA FFF

FUSION Art. 39

- À ce jour, seule la « **fusion-création** » (dissolution de deux ou plusieurs associations fusionnant et création d'une nouvelle association) est prévue par les Règlements Généraux de la F.F.F.
- Il est proposé d'ajouter la possibilité de procéder à une « **fusion-absorption** » (dissolution d'un ou plusieurs clubs au profit d'un club déjà existant qui conserve son numéro d'affiliation à la F.F.F.)
- Il est également proposé une suppression du doublon pré-projet / projet définitif, ce qui permet d'alléger les formalités à remplir.

NON ACTIVITE, REPRISE D'ACTIVITE, DEMISSION Art. 41 et 45

- Compétence exclusive des Ligues s'agissant de la non-activité, de la reprise d'activité ou de la démission des clubs (qui devaient auparavant être ratifiées par le COMEX)
- Clarification des termes employés. La non-activité devient « **non activité temporaire** », la démission devient « **demande de cessation définitive d'activité** ».

SANCTION PENALE / INTERDICTION DE STADE Art. 85

- Précisions et clarifications des conséquences d'une sanction pénale ou d'une interdiction de stade :
 - Dès lors qu'elle a connaissance d'une sanction pénale ou d'une interdiction judiciaire ou administrative de stade frappant une personne et devenue définitive, la Ligue peut refuser de délivrer une licence, ou retirer une licence à l'intéressé(e) ou engager une procédure disciplinaire à son encontre.
 - Le refus de délivrance de licence, son retrait ou une suspension peuvent également être prononcées pour les mêmes fautes même si elles ne font pas l'objet d'une sanction pénale ou d'une interdiction de stade.

CERTIFICAT INTERNATIONAL DE TRANSFERT (C.I.T) Art. 107

Pour toute demande de C.I.T. concernant un joueur amateur, la Ligue devait émettre un avis à la délivrance d'un C.I.T., après réception de l'accord écrit du club quitté.

Désormais, le C.I.T. sera :

- directement délivré par la F.F.F. pour les joueurs amateurs ayant été enregistrés dans un club français antérieurement à la saison en cours ou à la saison précédente.
- après avis du club quitté pour les joueurs amateurs enregistrés dans un club français lors de la saison en cours ou de la saison précédente.

PARIS SPORTIFS Art. 124

- Extension de l'interdiction de paris aux salariés, dirigeants, bénévoles... (l'interdiction vise les joueurs, membres de club, officiels, Dirigeants et salariés des instances...).

III. REGLEMENT DISCIPLINAIRE

ASSUJETTIS AU POUVOIR DISCIPLINAIRE Art. 1

- Elargissement du champ des assujettis au pouvoir disciplinaire à toute personne d'un club agissant en qualité de dirigeant ou de licencié de fait

AGISSEMENTS REPREHENSIBLES Art. 2

Précisions du champ de responsabilité des clubs en matière d'organisation des rencontres :

- Les clubs sont responsables de tous désordres, incidents ou conduites incorrectes.
- Chaque club est responsable des faits commis par un assujetti qui lui est rattaché.
- Le club recevant est responsable des faits commis par des spectateurs
- Le club visiteur est responsable des faits commis par ses supporters

COMPETENCE DES COMMISSIONS Art. 3

- L'examen, en appel, des dossiers concernant des sanctions de suspension de terrain, de huis clos, de fermeture de l'espace visiteur à l'extérieur est confié :
 - aux Commissions Régionales d'Appel pour les compétitions Régionales
 - aux Commission Départementales d'Appel pour les compétitions Départementales

SANCTIONS DISCIPLINAIRES Art. 4

- Il est proposé d'ajouter l'interdiction d'accession en division supérieure à la liste des sanctions disciplinaires.

IV. STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS

- suppression Commission des Equivalences,
 - interdiction des binômes,
 - Art. 12.3 : Extension du principe de « promotion interne » (N2,N3, R1, R2, U19 NAT, U17NAT...).
- Les clubs peuvent désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis sous réserve :
- Exercice activité au sein du club durant 12 mois précédant la désignation.
 - Educateur inscrit et participant de manière effective à une session de formation en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.
- En cas de non-obtention du diplôme => **plus de dérogation possible.**
- Art. 14 : En cas de suspension pour plus de 6 mois ou d'une durée supérieure ou égale à 2 mois d'un éducateur (équipe avec obligation), les clubs devront pourvoir au remplacement de celui-ci par :
 - L1, L2, N1 à N3 : entraîneur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui requis.
 - CN U17/U19, R1 et R2 : entraîneur titulaire a minima d'un certificat de football fédéral.

V. REGLEMENTS DES COMPETITIONS

- Coupe Gambardella : à compter de 2019/2020, participation limitée aux U17 et U18 + U16 médicalement autorisés (surclassement).
- Phase d'accession interrégionale Futsal : le club recevant doit disposer d'une installation classée au minimum Niveau Futsal 2

2-2 Informations de la Ligue Centre-Val de Loire :

=> Concours d'entrée au Pôle Espoir de Châteauroux

Suite au stage probatoire au concours d'entrée au pôle des 04, 05 et 06 juin derniers, trois licenciés de notre District sont retenus pour la saison 2018/2019 :

- CAMARA Salim (BOURGES 18)
- CHAREIL Clément (VIERZON FC)
- DAUTIN Hugo (BOURGES 18)

=> **Le Comité Directeur félicite ces trois jeunes ainsi que ces éducateurs et leur souhaite une pleine réussite.**

=> Statut de l'Arbitrage (Nombre de matchs à effectuer)

=> Pas de changement :

- + 26 matchs arbitres « Senior » (Coupes, Championnats, Futsal) dont les 2 dernières journées de championnat,
- + 20 matchs arbitres « Senior » (Coupes et Championnats) dont les 2 dernières journées de championnat,
- + 20 matchs arbitres « Senior Futsal » (une section Futsal d'un club libre),
- + 16 matchs arbitres « Jeune » (Coupes et Championnats) dont les 2 dernières journées de championnat.

=> Principales modifications des textes réglementaires de la Ligue pour 2018/2019

- Article 9 des RG Ligue et Districts :

=> du 15/11 au 15/01 : l'horaire par défaut des rencontres est fixé à 14h30 au lieu de 15h00 (même horaire qu'en compétitions nationales).
Ceux ayant un éclairage homologué pourront jouer à 15h00.

- Article 37 des RG Ligue et Districts :

=> Le « Très jeune arbitre » couvrira son club pour 1 obligation s'il est toujours « très jeune arbitre » et rattaché au même club la saison sportive suivante.

- Article 11 des RG Ligue et Districts :

=> Suppression de l'obligation d'affichage des équipes.

- Annexe de la Coupe de France :

=> **Article 7** : 5 personnes licenciées au maximum pour chaque club sur le banc de touche (hors joueurs).

- Challenge de la Sportivité :

=> Exclusion du challenge général pour les clubs déclarés fautifs en matière disciplinaire.

Les autres équipes du club continueront à concourir dans leur catégorie (actuellement toutes les équipes sont exclues).

2-3 Situation des Educateurs de D1 et D2:

Rappel des obligations : Conformément aux nouveaux règlements **des Championnats du Cher** votés lors de l'Assemblée Générale de Morthomiers le 30 juin dernier, dont vous trouverez ci-dessous un extrait :

<i>Extrait des Règlements nouvellement adoptés :</i>
• Article 2 (D1)
c) D'un(e) éducateur (trice) titulaire au minimum du diplôme d'animateur seniors ou CFF3 Le responsable de l'équipe a l'obligation d'être titulaire au minimum du CFF3 ou de le suivre dans la saison en cas d'accession de D2. Il devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles, son nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match.
• Article 3 (D2)
b) D'un(e) éducateur (trice) titulaire au minimum du diplôme d'Initiateur 1 ou CFF1 Le responsable de l'équipe a l'obligation d'avoir suivi le module Seniors de nos formations modulaires (attestation de formation fournie par nos soins) ou de le suivre dans la saison en cas d'accession de D3. Il devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles, son nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match.

Suite aux formations dispensées, voici la liste des clubs en infraction à l'issue de de ces sessions :

→ **D1 :**

- + BOURGES MOULON ES 2
- + BOURGES PORTUGAIS AS 2
- + St AMAND AS 2
- + TROUY ES 1
- + SC CHÂTEAUNEUF 1

→ **D2 :**

- ✚ MARMAGNE BERRY BOUY ES 1
- ✚ St FLORENT US 1

Pour la saison 2018/2019 les Clubs évoluant en D1 et D2 devront présenter dès la 1^{ère} journée de championnat des éducateurs titulaires des diplômes correspondants à leur niveau de compétition.

Les Clubs ci-dessus devront régulariser leur situation pour le 30/06/2018 ou transmettre les éventuelles dates de certification de leur formation et leur résultat à l'obtention du diplôme pour ne pas s'exposer aux sanctions financières prévues.

2-4 Point sur le Challenge FAIR-PLAY :

Le Président fait un point sur les différents classements Fair-Play au 08 juin 2018. Pour rappel, ce challenge détermine les éventuelles montées et descentes en fin de saison sportive.

=> **Le Comité Directeur valide ces classements, ils seront adressés par mail à tous les clubs.**

2-5 VALIDATION DES MONTEES ET DESCENTES EN CHAMPIONNATS A L'ISSUE DE LA SAISON 2017-2018

✚ **Montées de D1 en R3**

- MASSAY SC 1
- BOURGES FOOT 2

✚ **Montées de D2 en D1**

- FUSSY ST MARTIN VIGNOUX FC 1
- **LURY MÉREAU USA 1** (cf. décision du Comité Directeur du 14 mai 2018 suite à l'infraction relevée du club de l'US LUNERY ROSIÈRES vis-à-vis des obligations en terme des équipes de jeunes. Le club de l'US LUNERY ROSIÈRES étant en 1^{ère} année d'infraction ne peut accéder à la division supérieure à la fin de la présente saison).
- MEHUN PORTUGUAIS OL 1
- SANTRANGES FC

✚ **Montées de D3 en D2**

- ARGENT CS
- AVORD FC
- BOURGES MOULON 3
- FUSSY ST MARTIN VIGNOUX FC 2
- PLAIMPIED US 1
- VIERZON CHAILLOT SL

✚ **Montées de D4 en D3**

- BEFFES ST LEGER FC 1
- BIGNY VALLENAY AS 1
- CHARENTON DU CHER US 1
- HENRICHEMONT MENETOU US 2
- LES AIX RIANS US 2
- MASSAY SC 2
- ST FLORENT US 2
- VIERZON CHAILLOT SL 2

✚ **Montées de D5 en D4**

- BLANCAFORT ES 1
- FRANCO -TURQUE ASC 1
- PARASSY FS 2
- SANCOINS ES 2

+ Descentes de D1 en D2

- CHÂTEAUMEILLANT US 1
- CHÂTEAUNEUF S/CHER SC 1
- LIGNIÈRES AV. 1

+ Descentes de D2 en D3

- CHÂTEAUNEUF S/CHER SC 2
- FOÉCY CS
- MARMAGNE BERRY BOUY ES 1
- ORVAL AS 2 (au fair-play)
- ST GERMAIN DU PUY AS 2

+ Descentes de D3 en D4

- BOURGES FOOT 3
- GRACAY GENOUILLY S. 1
- LÉRÉ ASL 1 (au fair-play)
- ORVAL AS 3
- ST HILAIRE ASFR 1

+ Descentes de D4 en D5

- CHÂTEAUNEUF S/CHER SC 3
- CHEZAL BENOIT FC 1
- DUN US 2
- FOÉCY CS 2
- JARS FC 1 (au fair-play)
- NANCAY NEUVY US 2
- NERONDES FC 2

SOUS RESERVE DES PROCÉDURES EN COURS, DES DÉCISIONS DES COMMISSIONS SAISIES ET DES CONFIRMATIONS D'ENGAGEMENTS DES CLUBS CONCERNÉS.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant le Bureau d'Appel de La Ligue du Centre, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification ou de la publication du présent PV sur le site internet du District, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

2-6 Diverses Candidatures

Le Comité Directeur doit valider les candidatures suivantes qui seront soumises à l'Assemblée Générale du 29 juin prochain à TROUY :

- + Monsieur Jean-Marie APERT, candidat au poste vacant du Comité Directeur,
- + Monsieur Gérard POTIER, candidat en tant que Délégué représentant les Clubs du Cher aux Assemblées Générales de Ligue (1 siège vacant),

=> Ces candidatures ayant reçu un avis favorable de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, le Comité Directeur du District valide celles-ci.

- + Monsieur Régis GUILLOT, candidat en tant que Vérificateur aux Comptes en remplacement de Monsieur Jean-Marie APERT démissionnaire => Accord du Comité Directeur.

2-7 Assemblée Générale du 29 juin 2018 à TROUY

Le Président présente aux Membres l'Ordre du Jour.

- Vérification des pouvoirs à partir de 18 H 15.

à partir de 19H00 :

- Accueil de M. Fabrice DUBOIS Président de l'ES TROUY,
- Intervention de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire de TROUY,

- Allocution de M. Antonio TEIXEIRA, Président du District du Cher de Football.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 07 Octobre 2017 à PARASSY (diffusé le 16/10/2017 sur le site Internet du District <http://cher.fff.fr>).

- Intervention de l'Équipe Technique Départementale avec **Emmanuel CAINER** et **Sébastien LEMERCIER** => Bilan saison 2017/2018 et perspectives 2018/2019.

- Rapport d'activité de l'exercice 2017/2018 par **Yves JACQUET**, Président de la Commission Championnats et Coupes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Propositions de Modifications Réglementaires présentées par **Yves JACQUET**, Membre de la Commission Statuts et Règlements.

- Élection d'un nouveau Membre du Comité Directeur (mandature 2018/2020),

- Élection d'un nouveau Délégué pour les AG de la Ligue Centre-Val de Loire (mandat 2018/2020)

- Intervention de Monsieur Christian CHABANCE, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales → Modalités des élections.

- **Votes**

CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PAUSE de 15 minutes

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Présentation de la **Société abCentre**.

- Remise de Récompenses et de Médailles.

- Nomination d'un nouveau Vérificateur aux Comptes (mandat 2018/2020)

- **Questions diverses** (à envoyer par écrit pour le 20/06/2018 dernier délai, il ne sera répondu qu'aux questions posées par courrier ou par e-mail).

- Proclamation des résultats par le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales,

- Intervention du Président du District du Cher de Football,

- Lieu de la prochaine Assemblée Générale

Pour permettre le déroulement normal de l'Assemblée, cet ordre du jour pourra être modifié

=> **Le Comité Directeur valide cet ordre du jour.**

2-8 CALENDRIER SENIORS 2018/2019 :

Yves JACQUET propose au Comité Directeur le calendrier des compétitions seniors pour la saison 2018/2019.

Le championnat débutera le 09 septembre pour s'achever le 26 mai 2019. La finale de la Coupe du Cher est programmée le 1^{er} juin 2019 afin que la Coupe du Berry puisse être programmée le 08 juin 2019.

proposition calendrier des compétitions 2018/2019 Pour les clubs du District du Cher

les dates FFF et LIGUE sont à titre indicatives

		FFF		LIGUE					vacances scolaires		modifications			Ferie	MaJ le 14/06/18
		DATE	N3	CF	CC	R1	R2-R3	D1-D2-D3-D4-D5	District Cpe du cher	Cpe MG	Cpe RF	Champ.	Cpe		DATE
		11													11
		12													12
		13													13
		14													14
		15													15
		16													16
		17													17
		18													18
		19													19
		20													20
		21													21
		22													22
		23													23
		24													24
		25													25
		26													26
		27													27
		28													28
		29													29
		30													30
		1													1
		2													2
		3													3
		4													4
		5													5
		6													6
		7													7
		8													8
		9													9
		10													10
		11													11
		12													12
		13													13
		14													14
		15													15
		16													16
		17													17
		18													18
		19													19
		20													20
		21													21
		22													22
		23													23
		24													24
		25													25
		26													26
		27													27
		28													28
		29													29
		30													30
		1													1
		2													2
		3													3
		4													4
		5													5
		6													6
		7													7
		8													8
		9													9
		10													10
		11													11
		12													12
		13													13
		14													14
		15													15
		16													16
		17													17
		18													18
		19													19
		20													20
		21													21
		22													22
		23													23
		24													24
		25													25
		26													26
		27													27
		28													28
		29													29
		30													30
		1													1
		2													2
		3													3
		4													4
		5													5
		6													6
		7													7
		8													8
		9													9
		10													10
		11													11
		12													12
		13													13
		14													14
		15													15
		16													16
		17													17
		18													18
		19													19
		20													20
		21													21
		22													22
		23													23
		24													24
		25													25
		26													26
		27													27
		28													28
		29													29
		30													30
		1													1
		2													2
		3													3
		4													4
		5													5
		6													6
		7													7
		8													8
		9													9
		10													10
		11													11
		12													12
		13													13
		14													14
		15													15
		16													16
		17													17
		18													18
		19													19
		20													20
		21													21
		22													22
		23													23
		24													24
		25													25
		26													26
		27													27
		28													28
		29													29
		30													30
		1													1
		2													2
		3													3
		4													4
		5													5
		6													6
		7													7
		8													8
		9													9
		10													10
		11													11
		12													12
		13													13
		14													14
		15													15
		16													16

=> Le Comité Directeur valide ce calendrier sous réserve que le règlement de la Coupe du Cher présenté à l'AG de TROUY soit modifié.

2-9 Divers :

=> Demande d'Entente:

- Les Clubs du SC MASSAY et du SL CHAILLOT VIERZON sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente en catégorie Féminines Seniors à 11, le club du SC MASSAY en sera le club support.

=> **Le Bureau du Comité Directeur valide cette entente, sous réserve d'être conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

=> Création d'une Commission d'Actions Citoyennes et Sociales:

Dans le cadre de la mise en place d'actions Citoyennes et sociales en phase avec les actions déployées par la FFF, le Président de District souhaite créer cette Commission et nommer comme Président de celle-ci Monsieur Lakdar DRIF.

Mrs Alain BELHADJ et Marc TERMINET représenteront le Comité Directeur au sein de cette Commission.

=> **Le Comité Directeur valide cette proposition.**

=> Proposition de modification du règlement de la Coupe du Cher :

Le Président Antonio TEIXEIRA présente au Comité Directeur les éventuelles modifications au règlement de la Coupe du Cher seniors que **la Commission Départementale des Présidents de Clubs** a tenu à présenter afin que celle-ci soit réservée uniquement aux équipes départementales.

Après avoir débattu sur l'intérêt ou non de ces modifications, le Comité Directeur a pris la décision suivante :

=> **Le Comité Directeur donne un avis défavorable à ces modifications et s'en expliquera lors de l'AG, mais afin de respecter la demande de la Commission ce nouveau règlement sera soumis au vote de l'Assemblée Générale de TROUY le 29 juin prochain.**

=> Recrutement :

Notre Technicien chargé du développement du football féminin et des autres pratiques Jérôme SIRE quittant le District du Cher le 30 juin prochain, un appel à candidature a été lancé avec comme date limite le 10 juin dernier, 10 candidatures ont été reçues.

Le Président charge Patrick GUERIN, Alain BELHADJ et Emmanuel CAINER (CTD) de recevoir les candidats remplissant les critères demandés. A l'issue de ces entretiens deux candidats seront proposés et reçus par le Président avant le choix définitif.

=> Agenda des Comités de Direction, des Réunions de Bureau, des AG et Manifestations :

Le Président rappelle l'agenda des réunions ou manifestations prévues proposées:

- ✚ 16 Juin 2018 => Journée Départementale Karine LUBERNE à Ste SOLANGE
- ✚ 29 Juin 2018 => Assemblée Générale d'été à TROUY

3 - Communications de l'Equipe Technique par Emmanuel CAINER (CTD DAP)

=> Bilan des Rassemblement de fin de saison

✚ Jour de Coupe Départemental U11, le samedi 26 mai 2018

- 24 équipes présentes - 8 équipes par niveau
- Merci à l'ES Justices pour son accueil

⇒ **Stand Tir au but** Les vainqueurs :

- Niveau 1 – US St Florent 1
- Niveau 2 – AS Orval 1
- Niveau 3 – Vierzon Football Club 3

Ces 3 équipes ont remporté 15 places pour 1 heure au complexe des Eaux Vives à Châteauneuf sur Cher.

- Les Parents de l'OL Mehun Portugais ont été récompensés via l'opération « Meilleurs Supporters ».
- Le bilan est en ligne sur le site du District.

✚ **Rassemblement Départemental U7, le Samedi 02/06/2018**

- 57 équipes présentes – déception sur la présence des clubs
- Merci à l'US St Florent pour son accueil
- Nous espérons que les enfants ont passé une belle dernière journée de Football dans cette catégorie U6/U7.
- Le bilan est en ligne sur le site du District.

✚ **Rassemblement Départemental U9, le Samedi 09/06/2018**

- 69 équipes présentes
- Merci au Bourges 18 pour son accueil
- Merci aux 6 éducateurs du Bourges 18 qui nous ont accompagnés sur la journée dans l'organisation
- Merci aux 14 jeunes arbitres du Bourges 18 (joueurs U12/U13 du club) qui ont officié sur toute la journée.
- Nous espérons que les enfants ont passé une belle dernière journée de Football dans cette catégorie U8/U9.
- Le bilan est en ligne sur le site du District.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies lors de ces Rassemblements :

Les bénévoles des clubs d'accueil, les jeunes en Mission Service Civique, les Arbitres officiels de la Commission de District de l'Arbitrage et tous les éducateurs de club qui ont participé avec nous dans l'organisation sur ces 3 dates.

=> Football à l'école « Prim'Foot »

✚ **3 cycles restent à finaliser dans les écoles ci-dessous :**

- École de Ste Solange
- École de Foëcy
- École de St Georges sur la Prée

✚ **Opérations ponctuelles à venir dans les écoles suivantes :**

- École d'Asnières
- École de Saulzais le Potier
- École de Plaimpied
- École d'Allouis
- École de Châteaumeillant

=> Service civique – 2017/2018

Un mail a été envoyé cette semaine pour que chaque club établisse un ***Bilan** avec le ou les jeunes qui étaient en mission.

Ce *Bilan est obligatoire car il permettra d'effectuer de nouvelles demandes pour la saison prochaine.

=> Label FFF Jeunes 2018

Une visite est prévue au CS Vignoux courant juin pour établir l'autodiagnostic.

=> Migrants

Il a été demandé aux 5 clubs concernés de nous retourner le bilan des personnes qui ont été reçues dans la structure, Nom, Prénom et si le club a bénéficié d'aides ou pas.

4 – Courrier Club

- Le Comité Directeur a pris connaissance du courrier de Monsieur ROCHET Richard, Président du FC CHEZAL BENOIT. Une réponse lui sera envoyée.

5 – Intervention Membres de Commissions

Salvador GARCIA, Secrétaire de la Commission de District de l'Arbitrage,

Salvador nous informe du départ de Pascal BRUNET de la Commission de District de l'Arbitrage car n'étant pas assez disponible.

- Monsieur Zakaria MANA a candidaté et la Commission souhaite que celui-ci l'intègre => **Accord du Comité Directeur.**

- Proposition est faite concernant les membres composant la Commission de District de l'Arbitrage pour la saison 2018/2019:

⇒ Francis DEMAY, Patrick BONNET, Jean Samuel CLAVIER, Julien COELHO, Salvador GARCIA, Gérald LAVRAT, Zakaria MANA, Johan MICHOUX, Sébastien NANTY, Christophe PETITON, Simon PREAUX et Floran TERMINET.

Lors de la prochaine réunion de la Commission qui aura lieu le 25 Juin au District et avec l'accord du Comité Directeur nous attribuerons les divers postes au sein de celle-ci et nous vous proposons que Francis DEMAY en reste le Président => **Le Comité Directeur valide la composition de la Commission ainsi que son Président.**

- Les arbitres départementaux qui étaient candidats pour arbitrer en régional ont tous été reçus :

⇒ William CUBIZOLLES, Younes MOUARRAF et Thibaud RAVEAU en Ligue 3 et Stéphane LEFEBVRE en Assistant Ligue 2.

- Nous avons eu connaissance des résultats de nos arbitres officiant en régional :

✚ Mikael AUFFRAY et Simon PREAUX montent en R1.

✚ Jean Samuel CLAVIER et Frederik VIARD en R2.

Un arbitre est remis à disposition du District, un assistant qui ne devrait pas continuer la saison prochaine et un autre qui descend d'Assistant 1 en Assistant2.

=> **Le Comité Directeur se félicite de cette exceptionnelle saison.**

- Pour la saison prochaine et sous réserve, officierons en régional :

⇒ 1 en Elite, 4 en R1, 2 en R2, 6 en R3 et 3 assistants Ligue 2.

Il faudrait mettre en avant cette réussite sur le site du District.

- La réunion annuelle des arbitres s'est déroulée le 01 Juin dernier à Sury-Près-Léré (invitation faite par le club de Léré).

Nous étions 90 personnes dont : 10 membres de l'UNAF, 80 arbitres officiant en Ligue et District étaient présents, 36 excusés et 1 absent.

Un grand merci à la Mairie de Sury-Près-Léré et au club de Léré pour leur accueil. Julien COELHO va établir un compte rendu de cette réunion annuelle.

- Le rassemblement du début de saison aura lieu le 01 Septembre 2018 sur les installations du Bourges 18. J'ai l'accord du club.

- Pour votre information je représenterai le District dimanche 17 juin à la FFF pour un séminaire sur le « Recrutement et la Fidélisation des arbitres ».

- Les initiateurs en arbitrage du District sont tous conviés à une formation au CTR de Châteauroux le 30 Juin 2018 et nous serons sept personnes.

- Est-il possible de revoir le règlement intérieur de la Commission de District de l'Arbitrage ? => **Le Président demande aux membres de la Commission Statuts et Règlements de se saisir de cette demande.**

[Fin de la réunion à 21h15](#)

Le Président,



Antonio TEIXEIRA